



# VACANCES D'AUTOMNE 2021

## CRAVANCHE

# L'ÎLE AUX MÔMES

Du lundi 25 octobre

au vendredi 5 novembre

Les dates limites d'inscription sont fixées au vendredi 15 octobre. Après ces dates, toute annulation sans certificat médical fera l'objet d'une facturation.

Inscription :

Nous vous rappelons que seuls les enfants inscrits seront acceptés au centre ; aucune inscription ne pourra se faire sans fiche datée et signée par le responsable légal et sans autorisation de la directrice.

Merci de remplir, dater et signer 1 formulaire par enfant. Toute fiche incomplète sera automatiquement retournée.

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée.

Vous retrouvez tous les tarifs sur le site internet de la commune ou dans le règlement du SEJ distribué en début d'année.

Horaires d'ouverture de l'ALSH :

**Le SEJ ouvre ses portes de 8h00 à 18h00 (sauf mention contraire) et accueille tous les enfants quelle que soit l'activité qu'ils ont choisie. Par exemple, un jeune ayant choisi une activité sportive à 9h30 peut être accueilli dès 8h00.**

Informations pratiques :

Pensez à prévoir les repas tirés du sac pour les jours où une sortie est prévue.

Nous vous rappelons que le goûter (uniquement l'après-midi) est à votre charge.

Il est préférable que les enfants adoptent une tenue pratique, confortable et qui « ne risque rien » (salissures, taches de peinture, ...), n'apportent pas d'objets personnels (jouets, bijoux...) au centre de loisirs, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

**ATTENTION :** tout retard pour venir récupérer l'enfant après l'heure de fin d'activité extrascolaire sera facturé.

Rappel du règlement :

En cas de retards répétés pour récupérer l'enfant, de manquement à la règle de respect mutuel ou de non-observation du règlement du SEJ, une exclusion temporaire de l'enfant pourra être prononcée, après avertissement et courrier aux responsables légaux de l'enfant.

Il est strictement interdit de fumer (ou vapoter) pendant les activités du SEJ et à proximité des enfants ou de l'équipe d'animation. Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas cette règle.

Informations des journées plus de 8 ans

Pour toutes les journées complètes, il faut prévoir un équipement adapté, un pique-nique et suffisamment d'eau. Pour les sorties randonnées, les enfants doivent avoir une paire de chaussures adaptées à la marche en montagne.

Protocole sanitaire (en application des règles liées au COVID-19):

L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle). À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable doit être réalisé, à minima à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Il peut être effectué sans mesure de distance physique entre les mineurs d'un même groupe.

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux).

Le port du masque (masques grand public)



Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants, les enfants de plus de 6 ans et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie.

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

#### Les activités

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières.

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Dans la mesure du possible, il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.

Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

L'organisation d'activités en plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation lorsque cette dernière est requise.

#### Les transports

Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés.

Les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.

#### La restauration

L'aménagement des tables doit être prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physique que celles appliquées dans le protocole sanitaire hôtellerie/restauration (respect d'une distance de 1 mètre linéaire entre deux tables).

Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

Un nettoyage des sols et des surfaces des espaces de restauration doit être réalisé au minimum une fois par jour. Pour les tables, le nettoyage désinfectant doit être réalisé après chaque service.

#### La prise de température

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (supérieure à 38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.



# DU 25 AU 29 OCTOBRE

## LES 3-5 ANS :

### LE MONDE PHOSPHORESCENT

Bocaux Lumineux : **tarif A**

Insectes de Lumière : **tarif A**

Tableaux magiques : **tarif A**

Guirlandes multicolores : **tarif A**

**Sortie (vendredi) :** Grottes aux lucioles : **tarif C**

## LES 6-12 ANS :

### FAIS TOI PEUR

Le Manoir : **tarif A**

Couronne MR JACK : **tarif A**

Poupée Vaudou : **tarif A**

Fantôme et citrouille fimo : **tarif A**

**Sortie (vendredi) :** Grottes aux lucioles : **tarif C**

Pour la sortie, rendez-vous en mairie à 9h, retour 17h

## LES PLUS DE 8 ANS :

### STAGE ESCALADE

10H/12H30

TARIF F

### STAGE TIR A LA CARABINE

**(Sous réserve de confirmation)**

**(Remplacé par découverte des  
cityparks en vélo)**

14H00/16H30

TARIF F

# DU 02 AU 05 NOVEMBRE

## LES 3-5 ANS

### L'UNIVERS DE COCO

**Sortie (mardi) :** Théâtre de marionnettes : **tarif E**

Citrouille Mexicaine : **tarif A**

Squelette coton tige : **tarif A**

Main de Sorcière : **tarif A**

## Pour les 6-12 ans

### LE MONDE A TRAVERS LA MUSIQUE

Rock n'roll : guitare : **tarif A**

Reggae : bracelets : **tarif A**

**Sortie (jeudi) :** théâtre de marionnettes : **tarif E**

Rap : pose ta voix : **tarif A**

## LES PLUS DE 8 ANS

### STAGE PING PONG

9H/11H30

TARIF G

### EVASION

13H30/17H

Patinoire

Laser games

Bowling

Cinéma

**TARIF E par après-midi**